



210, rue Saint-Martin
75003 PARIS
<http://survie.org>
01 44 61 03 25

Migrations. Positionnement de Survie

S'agissant de la question de l'immigration, Survie s'intéresse surtout à celle venant des pays qui ont été colonisés par la France et dont la situation est étroitement dépendante de la politique française, à la fois économiquement et historiquement. Il se trouve que c'est cette immigration-là qui est particulièrement visée par les dispositions de lutte contre l'immigration mises en œuvre actuellement.

Un droit fondamental : la liberté de circuler

On peut vouloir quitter son pays momentanément pour voyager, ou pour s'établir durablement ou définitivement en un autre lieu. Il faut donc d'abord réaffirmer que la liberté d'aller et venir est une liberté qui figure au nombre des droits de l'homme. L'assignation à résidence est une sanction ou un abus. La première constatation choquante est de voir traiter comme des délinquants des êtres humains qui ont voulu exercer cette liberté. Plus les moyens de se déplacer sont faciles, plus la liberté de circulation se restreint. Avec les progrès de ces moyens de déplacement, les Européens ont cependant, depuis plus de quatre siècles, peuplé les Amériques, l'Australie et autres lieux. Ils décrètent aujourd'hui l'interdiction de circulation pour les peuples, qui, pour les mêmes raisons qu'eux, éprouvent le besoin de s'expatrier. C'est une prétention difficilement justifiable. Pourtant c'est ce que veut négocier le gouvernement français avec ses satellites africains. On donne aux gouvernements des moyens policiers avec l'obligation de contrôler et d'empêcher la sortie de leurs concitoyens, violant ainsi l'article 13 de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui stipule :

Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien.

Immigration profitable ou jetable

S'agissant de la France, le pays, depuis longtemps, a profité de l'immigration. Les nécessités de la reconstruction et du développement industriel de la France après 1945 ont amené l'État à encourager le recrutement massif de main-d'œuvre immigrée, notamment dans les pays du Maghreb. Pendant la guerre froide les États occidentaux ont milité pour la libre circulation des personnes, s'opposant au fait que l'URSS et les pays du bloc soviétique empêchaient leurs ressortissants de se rendre à l'étranger. L'épisode de la construction du mur de Berlin illustre cette situation.

Parallèlement, dès les années soixante dix, des dispositions restrictives de l'immigration en provenance du Sud ont été prises en France. Elles n'ont fait que se durcir depuis, engendrant l'augmentation des immigrants clandestins ou « sans-papiers ».

Il s'est constitué de fait une population de « hors la loi », indésirables, qui, bien loin d'être traités suivant les principes des droits de l'homme, sont assimilés à des délinquants et font l'objet d'un traitement policier, détention, contrainte etc.

L'accent mis actuellement sur le fait que seuls doivent compter les « besoins » du pays d'accueil, en dehors de toute considération de droits humains, notamment les droits familiaux qui sont bafoués, montre une politique exclusivement fondée sur la puissance et le profit comme seuls principes.

La question démographique et la question culturelle

La France n'est pas un pays surpeuplé, c'est un pays où la population vieillit. La question de l'emploi, toujours mise en avant quand on parle d'immigration, est un trompe l'œil. La réalité sociale montre que des secteurs entiers d'activité (bâtiment, restauration) dépendent de l'immigration. Il ne devrait donc pas y avoir, en France, un « problème » de l'immigration, mais il y a, de toute évidence, un problème de racisme à l'égard des populations du tiers-monde, particulièrement celles qui sont issues de l'empire colonial français, qui représentent pourtant, du fait de la langue et de l'histoire, une communauté de prédilection. La mise en exergue de faits divers isolés sert la propagande qui présente comme inassimilable une population au contraire déjà francisée par la colonisation et qui ne demande qu'à s'intégrer. Le défaut d'intégration vient essentiellement de la ghettoïsation forcée des pauvres, c'est-à-dire surtout des immigrés, nouveau prolétariat voué à l'exploitation, à qui on n'a laissé que le repli identitaire comme consolation. Déplorer bruyamment ensuite le communautarisme a quelque chose d'indécent et marque la volonté de « démoraliser » par tous les moyens une population mise au pilori, désignée au rejet xénophobe.

Des pays invivables

La focalisation sur l'immigration, présentée comme un danger et une menace, masque également le problème, passé sous silence, de la politique néocoloniale de la France en Afrique. L'appauvrissement des populations africaines tient essentiellement au fait de la domination qui s'est exercée et s'exerce encore, politiquement et économiquement, sur leurs pays. Ce qu'on appelle aujourd'hui le co-développement est voué, comme naguère la coopération, à l'échec, si on se contente de saupoudrer les fonds d'une pseudo charité sans attaquer à la racine l'ordre économique inique qui règne sur les échanges Nord-Sud.

Il faut savoir d'ailleurs que l'aide la plus importante et la plus efficace vient de l'immigration africaine elle-même, qui effectue des transferts d'un montant plus élevé que celui de l'aide gouvernementale. Malgré cet effort des Africains émigrés, les flux de richesses qui quittent l'Afrique sont toujours plus importants que ceux qui y viennent, engendrant un appauvrissement inéluctable.

En effet avant de penser à guérir, il faudrait d'abord ne pas nuire. Le maintien dans la pauvreté des pays du Sud est dû d'une part au pillage des matières premières, appuyé sur la corruption des classes dirigeantes, dans les pays qui disposent de ces ressources et d'autre part aux obstacles au développement mis par les subventions accordées à l'agriculture des pays du Nord, sur le marché mondial de la production agricole, qui ruinent les paysans majoritaires dans les pays du Sud.

Un ordre mondial féroce

La résistance de l'OMC à tout changement dans l'organisation des échanges voue irrémédiablement des populations entières à l'exode. Et tous les discours vertueux sur l'aide au développement ou le co-développement n'y changeront rien. L'espoir pour les pays du Sud ne peut venir que de la lutte qu'ils mèneront pour se défendre contre les contraintes imposées par la domination des pays riches qui monopolisent le pouvoir dans les organisations internationales et n'agrément dans les pays du Sud que les dirigeants qui relaient leurs choix.

Il est vital d'instaurer un ordre mondial plus juste, qui permettra à chacun de choisir librement où il veut vivre, au lieu de subir la contrainte de la pauvreté qui vous pousse à partir, et celle de la police qui vous expulse.

Une politique de la haine

Mais le plus élémentaire respect de l'humanité commande aussi de ne pas soumettre à des traitements dégradants les immigrés, qui sont une richesse humaine.

La chasse aux immigrés et l'expulsion créent des situations inhumaines : vies brisées, familles disloquées. Les lois sur l'immigration ne servent qu'à fabriquer des sans papiers, dont on déplore ensuite le nombre : refus du regroupement familial, refus de régulariser ou de proroger automatiquement le séjour de dix ans.

Les conditions de délivrance des visas sont de plus en plus humiliantes et font se détourner de la France un nombre croissant de gens conscients de leur dignité. L'instrumentalisation du fantasme de l'immigration à des fins électoralistes sème les germes des haines civiles, génératrices de tempêtes sociales.

Symptôme du désordre mondial, le phénomène de contrainte migratoire doit conduire à un changement politique dans la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de s'attaquer à ses racines pour supprimer les injustices les plus criantes. Si on se contente de lutter contre les effets, en faisant la guerre aux immigrés, et si on ne fait rien de sérieux sur les causes, les conséquences en matière de droits de l'homme et de coût humain seront désastreuses.

Survie et les migrations. Questions/Réponses

Michel Rocard, il y a quelques années, au sujet de l'immigration avait eu cette phrase : « *La France ne peut accueillir toute la misère du monde* ». **L'immigration est-elle forcément synonyme de misère ?**

En premier lieu, la phrase complète prononcée par Michel Rocard était : « *La France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit y prendre sa part* ».

Dire que l'immigration, c'est toute la misère du monde est une vision réductrice d'une immigration en réalité diverse. Les migrants chassés par les conflits, les catastrophes écologiques, la famine se déplacent principalement dans le sens sud-sud. Les Africains en quête de travail, ceux qui fuient la misère ou la guerre, ne convergent pas tous vers l'Europe. Loin de là. Ils n'arrivent que marginalement en Europe.

Tandis que l'Afrique subsaharienne compte 17 millions de migrants internes au continent, les trente pays riches de l'OCDE en accueillent moins de 4 millions. D'autre part, les migrants les plus pauvres sont de plus en plus entravés dans leurs migrations vers les pays riches par l'élévation de barrières policières et militaires de plus en plus importantes dans un contexte de mondialisation prévoyant la libre circulation des marchandises mais pas celle des hommes. Ce renforcement du contrôle des mouvements humains s'accompagne d'un discours populiste et d'exclusion dans lequel les migrants sont présentés comme un danger pour les équilibres sociaux. C'est une politique du bouc émissaire.

Quelle est la réalité de l'immigration en France ?

Selon une étude de l'Insee, sur les 4,9 millions d'immigrés que comptaient la France en 2004, 1,7 million venait de 25 pays de l'UE actuelle, un million et demi d'immigrés venait du Maghreb, presque exclusivement des Algériens et Marocains. Le reste du monde totalise 1,4 million de personnes, 29 % des immigrés, venues essentiellement d'Asie et à l'Afrique sub-saharienne dont les natifs, issus des anciennes colonies françaises, étaient 570.000 (+ 45 % en 5 ans).

L'étude relève que depuis 1982, *"le niveau de formation des immigrants a fortement progressé"*. Certes, il y a encore 41 % des 30-49 ans qui détiennent au mieux un certificat d'études primaires (17 % chez les non-immigrés), mais près d'un immigré sur quatre (24 %) est diplômé du supérieur, guère moins que les Français de souche (29 %). Cette amélioration est due à l'arrivée de nouveaux migrants mieux formés : 33 % de ceux installés en France depuis moins de 10 ans sont diplômés du supérieur, contre 27 % arrivés il y a 10 à 19 ans.

La France est aujourd'hui globalement bien en dessous des niveaux d'immigration du début du 20^{ème} siècle. Aujourd'hui si nous avions des niveaux d'immigration analogues, la France gagnerait environ 600.000 habitants. Avec l'arrivée pour la seule France, en 2004, de quelque 140.000 entrants réguliers, et de 80.000 à 100.000 entrants irréguliers (chiffre cité par Nicolas Sarkozy), on est loin du compte (source : Institut nationale des études démographiques). Selon l'OCDE, la France se situe, avec deux entrées d'étrangers pour 1.000 habitants en 2002, tout en bas de l'échelle des pays de l'OCDE, juste avant la Finlande et la Hongrie. A titre de comparaison, le Canada et le Royaume Uni comptent huit entrées d'étrangers pour 1.000 habitants, l'Italie sept pour 1.000 et la Suède cinq pour 1.000. Les flux migratoires n'ont donc pas l'importance qu'on veut leur donner. Ainsi, face aux 7 à 11 millions d'immigrés irréguliers qu'il a été question de régulariser aux Etats-Unis, en 2004, à proportions égales, il s'agirait de régulariser, en France, quelque 1,4 millions de sans-papiers.

Pourquoi « choisir » les immigrés pour ne plus les subir ?

En réalité, la France n'a jamais été dans un autre cadre que celui de l'immigration « choisie ». La France a choisi depuis longtemps de contrôler l'entrée en France des ressortissants étrangers. Il existe, depuis 1945, un Etablissement public, l'Office national d'immigration (ONI) devenu OMI puis plus récemment ANAEM par la fusion de l'OMI et du SSAE (Service social d'aide aux Etrangers) dont l'une des missions est précisément d'assurer la régularité de l'entrée des étrangers en France. L'immigration choisie existe donc depuis longtemps. C'est celle qui est dûment autorisée par les préfets ou les directions départementales du travail selon qu'il s'agit de familles ou de travailleurs. L'ANAEM se charge ensuite, en lien, avec ses délégations à l'étranger ou avec les services des consulats de France, d'acheminer ces personnes dans notre pays. Depuis 20 ans, tous les ministres de l'Intérieur ont signés leur loi sur l'immigration. Nicolas Sarkozy en même fait adopter trois en trois ans avec toujours plus de surenchère. Il a fait recette et n'a jamais cherché à dépassionner le débat. Au contraire, il a aggravé le ressenti des français sur la question et capitalisé en désignant clairement l'immigration comme un problème. La réalité des chiffres le contredit.

Pourquoi les lois sur le durcissement du regroupement familial sont-elles associées à la lutte contre l'immigration « subie » ?

Rappelons d'abord que le regroupement n'a concerné en France que 17.309 personnes en 2006. Les trois quarts du rapprochement familial concernent les conjoints de Français (9.093 conjoints et 8.216 enfants, source Terre d'asile). Dans un pays de 64 millions d'individus, c'est un chiffre dérisoire. On exploite là tous les fantasmes : la peur de l'envahissement, la polygamie ou le nombre d'enfants réputé innombrables. Le débat sur l'introduction de tests ADN pour les candidats au regroupement familial et la mise en avant systématique de la notion d'identité nationale entretient un racisme pernicieux dans la société française. Hervé Morin, aujourd'hui ministre de la Défense, ne s'y trompait pas en déclarant en 2006 : « *les lois pour contenir l'immigration ne sont que de la poudre aux yeux* » tant que « *des gens crèvent de faim à nos frontières* », « *on raconte des histoires aux Français en permanence sur l'immigration* ». "On leur explique qu'il suffit de changer les lois pour que l'immigration n'existe plus". Ce sont des discours pour les gogos ».

Les discours politiques actuels parlent de déferlantes d'immigrés en France et en Europe

C'est une affirmation très largement exagérée. La pression migratoire des pays africains sur l'Europe reste modeste, selon un rapport publié, le 23 juin 2008, par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). On estime que ce sont des dizaines de milliers de ressortissants ouest-africains en situation irrégulière qui entrent chaque année dans les pays d'Europe et non pas des centaines de milliers souligne le rapport. Selon ce même rapport, l'Europe accueille 800.000 immigrés légaux originaires d'Afrique de l'Ouest, contre 2,6 millions qui viennent d'Afrique du Nord. De manière plus générale, les réalités des migrations internationales dépassent largement les fantasmes trop souvent véhiculés en France car ce phénomène ne concerne que 200 millions de personnes, soit à peine 3% de la population mondiale. Seuls 3% des 4 millions des expatriés maliens sont en France. Bon nombre de nos suppositions ou croyances en ce domaine trouvent leur origine soit dans une certaine propagande politicienne soit dans des raccourcis médiatiques.

Quel est le coût de l'immigration ? La France peut-elle l'assumer économiquement ?

Avant de « coûter », elle rapporte ! La grosse majorité des sans-papiers travaillent. Ils sont en effet très « attractifs » pour des patrons qui par le biais des horaires qu'ils imposent et du travail à la tâche, parviennent, en les employant, à abaisser considérablement le coût du travail. Le même mécanisme joue d'ailleurs pour les étrangers réguliers dotés d'un titre de séjour précaire. De plus, lorsqu'un immigré pénètre sur le sol français, il est directement opérationnel et même s'il connaît des périodes de chômage, c'est quelqu'un qui n'aura rien coûté en termes d'éducation ou de formation professionnelle. Dans le domaine de la santé, la Sécurité sociale espagnole a calculé qu'elle ne serait pas bénéficiaire s'il n'y avait pas les cotisations des immigrés. L'apport des immigrés au système de Sécurité sociale espagnole représente approximativement le surplus de 7,7 milliards d'euros du budget 2007. En Espagne, il y avait, en 2007, dans la population immigrée trente actifs cotisants pour un retraité alors que parmi les autochtones espagnols la proportion était de 2,65 pour 1. Ce sont des données jamais prises en compte par ceux qui dénoncent le prétendu « coût » de l'immigration.

En France, la première génération d'immigrés d'après-guerre a contribué à la prospérité, la deuxième l'a renforcée. La troisième est aujourd'hui marginalisée et humiliée. Ce qui « coûte » en revanche, ce sont les expulsions. Familles disloquées, enfants séparés, personnes renvoyées dans un pays où leur vie est en danger ...le coût de cette frénésie de l'expulsion est avant tout humaine. Mettre en parallèle le coût financier que représente cette politique renforce encore le caractère inhumain d'une logique du chiffre poussé à l'absurde. Ainsi, au cours de l'été 2008, le préfet des Pyrénées-Atlantiques n'a pas hésité à affréter un avion privé, avec escorte policière, pour renvoyer une famille albanaise. Damien de Blic, enseignant et chercheur, coauteur de « Sociologie de l'argent » (La Découverte 2007) estimait que l'expulsion des sans-papiers avait coûté, entre 2003 et 2006, 3 milliards d'euros aux caisses de l'Etat. Il évaluait également à près de 15 000 équivalents temps plein, le nombre de fonctionnaires dédiés à la seule politique de reconduite à la frontière.

« C'est l'immigration qui nettoie le métro! », tranche de vie

Les centaines d'ouvriers qui nettoient le métro la nuit à Paris sont quasiment tous des immigrés venus de Tunisie, du Maroc, du Portugal, du Mali ou du Sénégal (sources syndicales). *"C'est l'immigration qui nettoie le métro!"*, témoigne l'un de ces agents d'entretien. Après 30 ans de travail nocturne, il perçoit tout juste 1.500 euros net mensuels, selon sa fiche de paie. Il est employé par l'une des quatre sociétés qui se partagent le marché du nettoyage du métro: Comatec, Onet propriété métro, Challancin, TEP métro. *"Tous les cinq ans environ, la RATP lance de nouveaux appels d'offre, explique-t-il. Pour proposer les prix les moins chers, le sous-traitant décide souvent de ne pas remplacer des employés: sur une ligne, c'est comme cela qu'il a été demandé de faire le même chantier avec 13 salariés en moins..."* Certains de ses collègues cumulent deux emplois: *"ils font huit heures dans le métro la nuit, puis trois heures ailleurs le matin. Ils sont un peu fatigués... D'autant plus qu'ils sont mal logés."* *"Une chose est sûre, conclut-il, "les patrons préfèrent embaucher des immigrés", des gens qui "ne regardent pas leur montre" et qui "ont très peur de faire grève comme s'ils allaient en mourir!"*

Brice Hortefeux se félicite du chiffre de 30 000 expulsions en 2007. Que recouvre ce chiffre ?

C'est avant tout une communication politique. Ce chiffre de 30 000 expulsions cache surtout quelques grosses ficelles. Ainsi, 13 000 de ces expulsions concerne l'île de Mayotte, eldorado au milieu d'un archipel des Comores misérable. La police de l'air et des frontières n'hésite plus à interpeller des étrangers qui quittent d'eux mêmes le territoire en train, bus ou autres pour gonfler les chiffres en les faisant passer au Centre de rétention. De même, elle interpelle des étrangers, de passage en France, en situation régulière dans les autres pays européens de l'espace Schengen. Des méthodes indignes pour simplement gonfler les chiffres et atteindre les quotas fixés par le ministre de l'immigration.

Quelle est l'image de la France hors de ses frontières ?

Exécration ! Dans un texte daté du 22 juillet et adressé à l'Etat français à propos de l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Comité des droits de l'Homme de l'Onu a tancé la France sur la manière dont les étrangers sont traités par l'Etat.

L'organisme note avec préoccupation que de très nombreux sans papiers et demandeurs d'asile *"sont retenus dans des locaux inappropriés - zones d'attente dans les aéroports et centres et locaux de rétention administrative"*, dénonçant plus particulièrement la situation de l'Outre-mer et celle des mineurs non accompagnés. Il regrette également que l'Etat français n'ait *"pas ouvert d'enquête"* sur des allégations de mauvais traitements d'étrangers et de demandeurs d'asile dans des prisons et des centres de rétention, *"ni sanctionné comme il convient leurs auteurs"*. Le comité des droits de l'homme s'est aussi inquiété du fait que des étrangers aient été renvoyés par la France *"dans des pays où leur intégrité était en danger"*, relevant par ailleurs que les étrangers ne sont *"pas correctement informés de leurs droits"*, notamment de celui de demander l'asile ou d'être assisté par un conseil. Il condamne la procédure dite *"prioritaire"*, permettant que l'expulsion physique d'un étranger ait lieu *"sans attendre la décision d'un tribunal si la personne est renvoyée vers un pays d'origine sûr"* et épingle la France pour la durée des procédures de regroupement familial pour les réfugiés statutaires. En octobre 2007, Le projet de loi français introduisant des tests ADN pour les candidats étrangers au regroupement familial a suscité une levée de boucliers en Afrique. Le président de la Commission de l'Union Africaine (UA), Alpha Oumar Konaré, avait ainsi sévèrement accueilli le texte, le jugeant *"inconcevable"* et *"inacceptable au niveau éthique, moral et culturel"*.

Que penser des accords de gestion de flux migratoires signés par la France ?

Prenons l'exemple du premier de ces accords signés, en 2006, à Dakar alors que Nicolas Sarkozy était encore ministre de l'Intérieur. A l'époque qualifié *"d'historique et sans précédent"*, il n'avait en fait rien de novateur. Sur les visas de circulation : *« la France et le Sénégal poursuivront leurs efforts tendant à faciliter la délivrance des visas de circulation aux ressortissants de l'autre partie. »* Rien de nouveau sous le soleil sénégalais puisque les consulats de Dakar et de Saint Louis avaient mis en place depuis longtemps un dispositif permettant à certaines personnes de figurer sur des listes dites *« d'attention spécifique »*. Etaient concernés les hommes d'affaires, intellectuels universitaires, scientifiques, commerçants, avocats et sportifs de haut niveau. Sur le retour des clandestins, *« la France et le Sénégal s'engageaient à accepter et à organiser conjointement, dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux de la personne le retour sur leur territoire de leurs ressortissants se trouvant en situation irrégulière que le territoire de l'autre partie. »*

Cette mesure n'était pas nouvelle non plus. Des équipes de policiers sénégalais voyageaient déjà à bord des avions d'Air France, de Dakar à Paris pour prendre en charge depuis Paris, les migrants clandestins expulsés, pour prêter main forte à l'équipe de policiers français. Quant au catalogue de mesures annoncées en faveur du co-développement, Nicolas Sarkozy avait puisé sans vergogne dans les dispositifs qui fonctionnaient depuis plusieurs années déjà au Mali mais aussi au Sénégal et en Roumanie et qui étaient à la charge des services de coopération des Ambassades.

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, la France a signé avec le Gabon et le Congo-Brazzaville les mêmes accords qualifiés par Brice Hortefeux d'accords de *"de nouvelle génération à la conception très équilibrée qui tient compte à la fois des impératifs et des réalités des pays d'origine, ainsi que des impératifs et des réalités des pays de destination"*. En revanche, le Mali en refuse toujours la signature malgré les fortes pressions.

A quoi sert le co-développement ?

Remarquons d'abord qu'il est sous la tutelle du ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale. Après avoir aidé en priorité les pays les plus riches en matières premières (Congo, Gabon), les pays les plus favorables à ses entreprises (aide liée), la France désormais son aide à la maîtrise des flux migratoires, ce qui dénature la notion d'aide publique au développement. Celle-ci est désormais tournée, d'après les dernières orientations d'Alain Joyandet, secrétaire d'Etat à la Coopération vers le seul soutien aux entreprises françaises. En résumé, Alain Joyandet gère le business français, Brice Hortefeux contrôle les migrants. Il siège même depuis peu à la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD).

A l'origine, le co-développement désigne l'investissement des migrants dans leurs pays d'origine. Il est désormais présenté abusivement comme un moyen de freiner l'immigration. Depuis 1977, les dispositifs liés au co-développement se sont succédés (du million Stoléru, à l'accord franco-algérien de 1980 qui prévoyait une aide financière d'un montant de 17.000 francs, aux aides publiques à la réinsertion (APR) de 1984) n'ont jamais donné de résultats : en 5 ans de fonctionnement, un de ces dispositifs le plus abouti : le PDLM (*Le Programme Développement Local/Migrations*) a permis la réinsertion de 63 personnes au Sénégal. Pourquoi aussi peu de résultats : simplement parce que le co-développement n'est regardé que comme un instrument d'incitation au retour des migrants installés en France et non comme un dispositif profitant économiquement aux pays. A aucun moment, on ne s'attaque à la racine de l'ordre économique qui règne sur les échanges Nord-Sud.

"Les causes de l'immigration sont le reflet de l'échec des politiques de coopération entre l'Europe et l'Afrique depuis 40 ans" déclarait d'ailleurs, en 2006, le ministre malien de l'Extérieur, Oumar Dicko. Il rajoutait : *"Aucun barbelé ne va arrêter cette jeunesse désespérée. On a fait semblant de n'avoir pas entendu leur voix, aujourd'hui on est bien obligé d'accepter que le mal-développement est une réalité"*. Le problème du développement des pays africains *"ne se règlera pas en construisant un pont par-ci, un puits par-là"*.

De fait, les flux financiers générés par les migrants vers leur pays d'origine représentent chaque année huit milliards d'euros. Une somme très largement supérieure aux fonds de l'aide au développement. Et si cette manne est davantage orientée vers le fonctionnement que l'investissement, c'est que la corruption atteint des niveaux tels qu'elle interdit tout développement.

Quels sont les dangers à voir l'Europe cherche à externaliser en Afrique du Nord, la gestion des flux migratoires ?

L'Europe cherche, en votant des financements destinés à des pays comme la Lybie ou le Maroc, à tarir les sources d'immigration depuis leur propre territoire. Elle externalise ses basses œuvres en quelque sorte dans des pays encore bien moins attentifs aux droits des migrants. Le risque est grand de voir des pays comme le Maroc destabilisés. Ce pays qui était espace de transit, voire d'installation pour de nombreux subsahariens se ferme chaque jour davantage et cristallise le ressentiment des pays voisins qui l'accusent de faire le « sale boulot » des européens.

Quelques grands repères sur les migrations

TENDANCE GENERALE A LA HAUSSE :

A l'échelle mondiale, le nombre de migrants, au sens de personnes vivant dans un autre pays que leur lieu de naissance, a doublé depuis 1975, selon les estimations internationales pour atteindre 200 millions de personnes en 2005, soit 3% de la population mondiale (pourcentage comparable à celui du début du 20ème siècle).

LOCALISATION DES MOUVEMENTS :

Ces migrants se concentrent dans les pays riches (60% des migrants y vivent aujourd'hui), dans lesquels ils représentent une personne sur dix, contre une sur 70 dans les pays en développement.

En 2005, selon les Nations unies, les mouvements migratoires se répartissaient ainsi: Sud-Sud (61 millions de personnes), Sud-Nord (62 millions, le flux en augmentation la plus rapide depuis 20 ans), Nord-Sud (14 millions) et Nord-Nord (53 millions).

Les grands flux migratoires vont principalement de l'Afrique vers l'Europe, de l'Amérique latine vers les Etats-Unis ou le Canada et des pays asiatiques, comme l'Indonésie ou les Philippines, vers le Japon, les Etats-Unis, les pays du Golfe ou l'Europe.

PLUS GRANDS PAYS DE MIGRATION, PLUS GRANDS PAYS D'ACCUEIL :

Avec près de 20 millions de personnes vivant dans d'autres pays, l'Inde est le plus grand pays de migrants tandis que la plus forte proportion de migrants rapportée à la population totale du pays se trouve aux Philippines et au Mexique, où 10 % de la population a migré.

Le plus grand pays receveur est toujours les Etats-Unis : 35 millions de résidents sont nés à l'étranger, soit 12 % de la population. En Europe de l'Ouest, cette proportion est de 10 %, avec 32 millions de personnes nées ailleurs. Le plus fort taux d'immigrants est en Australie, avec 4 millions de personnes, soit 23 % de la population totale.

EVALUATION DU NOMBRE DES PERSONNES EN SITUATION ILLEGALE:

Par définition, le nombre de clandestins est impossible à comptabiliser. Toutefois, selon les estimations, les Etats-Unis abriteraient près de 12 millions de personnes en situation illégale (sur une population de 300 millions), l'UE entre 3 et 5 millions (sur une population de 500 millions).



210, rue Saint-Martin
75003 PARIS
<http://survie.org>
01 44 61 03 25
contact@survie.org